

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

1 L'année financière 2020-2021 s'inscrit dans un contexte où l'économie a continué à être affectée
2 par la pandémie de la COVID-19. En effet, bien que les mesures sanitaires aient été relevées
3 graduellement en cours d'année, le secteur commercial demeure fragile, ce qui se traduit par une
4 baisse de consommation du marché des petit et moyen débits (PMD). Cette baisse de
5 consommation entraîne une baisse des revenus de distribution qui n'est que partiellement
6 compensée par la hausse des volumes et des revenus constatée au marché des grandes
7 entreprises (GE). Ce marché ayant bénéficié d'une récupération de la conjoncture économique
8 plus favorable que prévu à la Cause tarifaire 2020-2021, basée sur la prévision de la demande
9 du scénario défavorable. Conséquemment un écart de revenus de distribution défavorable est
10 dégagé, et se traduit par un solde à récupérer de la clientèle en vertu du mécanisme de
11 découplage de 8,3 M\$¹.

12 Au terme de l'exercice 2020-2021, Énergir a été en mesure de dégager des économies au niveau
13 de ses dépenses d'exploitation de 3,1 M\$ par rapport à l'enveloppe autorisée. Par ailleurs, des
14 baisses sont aussi observées au niveau des dépenses d'amortissement ainsi que du coût du
15 rendement sur la base de tarification, en raison notamment, d'un solde d'ouverture moins élevé
16 qu'anticipé à la Cause tarifaire 2020-2021. Ces économies ont permis de dégager un trop-perçu
17 à partager avec les clients au service de distribution de 8,7 M\$.

18 En appliquant, sur l'avoir des actionnaires, un taux de rendement de 8,90 %², tel que maintenu
19 par la Régie de l'énergie (la Régie) dans sa décision D-2020-145 (paragr. 377), Énergir obtient
20 un taux pondéré du coût en capital autorisé de 6,30 %³. Ce dernier, appliqué sur la base de
21 tarification moyenne de 2 263,5 M\$⁴, donne à Énergir un revenu net d'exploitation autorisé
22 de 142,6 M\$⁵. Puisque le bénéfice réalisé par Énergir atteint 124,0 M\$⁶, la différence de 18,6 M\$

¹ Énergir-8, Document 2, ligne 22.

² Énergir-7, Document 1, page 1, col. 5, ligne 6.

³ Énergir-7, Document 1, page 1, col. 6, ligne 7.

⁴ Énergir-6, Document 1, page 1, col. 15, ligne 34.

⁵ Énergir-4, Document 2, page 1, col. 9, ligne 35.

⁶ Énergir-4, Document 2, page 1, col. 7, ligne 35.

1 (124,0 M\$ - 142,6 M\$)⁷ représente le manque à gagner qu'Énergir a réalisé après impôt, soit
2 25,2 M\$⁸ avant impôt.

3 La pièce Énergir-8, Document 1, page 1, présente une ventilation de ce manque à gagner qui
4 s'explique principalement par les éléments suivants :

5 • le manque à gagner réalisé au service de transport de 17,1 M\$ occasionné principalement
6 par la baisse des revenus de transport jumelée à la hausse du coût de transport sur les
7 achats de gaz naturel à Empress (différentiel de lieu);

8 • le manque à gagner réalisé au service d'équilibrage de 8,0 M\$ causé principalement par
9 la baisse des revenus d'équilibrage, partiellement compensée par les revenus
10 d'optimisation réalisés au cours de l'exercice 2020-2021; et

11 • le trop-perçu réalisé au service de distribution de 0,5 M\$ composé des éléments suivants :

12 • l'écart défavorable des revenus de distribution de 8,3 M\$ à récupérer de la
13 clientèle en vertu du mécanisme de découplage des revenus; et

14 • excluant l'écart des revenus, le trop-perçu soumis au mode de partage entre la
15 clientèle et l'actionnaire est de 8,7 M\$. Ce dernier s'explique par, la baisse des
16 dépenses d'amortissement, la diminution de la valeur de la base de tarification et
17 la baisse des dépenses d'exploitation.

18 Conformément à la décision D-2019-141 (paragr. 118), le trop-perçu résiduel de distribution à
19 partager (excluant l'écart lié au découplage des revenus) de 8,7 M\$ est distribué de la façon
20 suivante : les premiers cinquante points de base sont partagés à raison de 75 % aux associés et
21 de 25 % aux clients d'Énergir, alors que l'excédent des premiers cinquante points de base est
22 pour sa part, partagé à raison de 50 % aux associés et de 50 % à la clientèle. Les trop-perçus ou
23 manques à gagner en transport, équilibrage, fourniture et SPEDE sont, quant à eux, entièrement
24 attribués à la clientèle.

⁷ Énergir-8, Document 2, ligne 5.

⁸ Énergir-8, Document 2, ligne 7.

1 L'examen des transactions d'optimisation effectuées à partir d'outils de transport et d'entreposage
2 permet de constater que les revenus générés par les transactions financières s'élèvent à 3,3 M\$⁹.
3 Ainsi, conformément aux décisions applicables, Énergir récupère une bonification de 327 k\$.

4 Pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2021, le pourcentage global de réalisation des
5 indices de qualité de service se situe à 100 %¹⁰. Ce pourcentage global de réalisation est égal à
6 la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice.

7 Du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, Énergir a réalisé des économies d'énergie de
8 42,8 10⁶m³¹¹ grâce à son Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ).

9 Finalement, les tableaux et explications des différentes sections du présent dossier permettent
10 d'obtenir plus de détails à l'égard de ces résultats.

11 À noter que les écarts observés entre les valeurs des différentes pièces du rapport annuel sont
12 dus aux arrondis.

⁹ Énergir-12, Document 2.

¹⁰ Énergir-5, Document 1, page 3.

¹¹ Énergir-13, Document 2, page 2.